

AMENDEMENT PROPOSE PAR CAROLINE MULLER

Modification de l'article n° 21 du Règlement du Conseil communal

**Ancien article :**

Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité.

**Nouvelle article proposé :**

Le président est réputé démissionnaire des commissions du Conseil Communal dans lesquelles il siège, excepté des délégations intercommunales.

# **Rapport de la Commission Ad'hoc « RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL – MODIFICATIONS » concernant une demande d'amendement de l'article 21 du règlement communal, faite par Mme Caroline Muller.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc « règlement du conseil communal » s'est réunie le 31 octobre et le 21 novembre 2022 à la maison de commune à la demande du conseil. Monsieur Thomas Morisod nous a présenté la demande de modification de l'article 21 du règlement communal, proposé par Mme Caroline Muller. Cet article traite de la participation des membres du bureau du conseil aux commissions.

A ce stade, la commission ne devait se prononcer que sur l'entrée en matière de cette proposition d'amendement, sans traiter du fond.

En réponse à une demande d'avis de droit formulée par Mme Carole Jeanclaude (secrétaire du conseil communal de Founex), Mme Joelle Wernli (juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), direction des affaires communales et droits politiques) a considéré cette proposition d'amendement conforme au droit.

Lors des délibérations, la commission a jugé la question légitime et estime que le conseil devrait se prononcer sur la proposition faite.

En conclusion, la Commission ad'hoc du règlement communal, vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'entrer en matière et de porter le sujet à la Municipalité.

Ainsi fait à Founex, le 28 novembre 2022.

Les membres de la Commission :

Georges Allenbach

Ana Cacioppo-Caballero

Bernard Cintas

Nicolas Lockart

Gerhard Putman-Cramer

Florence Wargnier

Serge Moser